

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Date de la convocation : 26/02/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 7
Absents : 6
Dont absents représentés : 3
Nombre de voix exprimées : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération Numéro :
2025-001

OBJET :
**Débat d'Orientation
Budgétaire 2025**

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président :
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet
acte,

Informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Montpellier
dans un délai de 2 mois à de sa
publication le 18/03/2025...

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Mme Farah CASTANIER pouvoir donné à M. Christophe THOMAS, Mme Carmen FARJAS pouvoir donné à Mme Dominique BAGOT-FLAUZAC, M. Bernard BLANC pouvoir donné Mme Nicole BAISETTE.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON.

Exposé des motifs :

Vu l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles
Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant, qu'un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Considérant, que ce dispositif a pour objectif de permettre les débats autour des projets du CCAS de Servian et de l'EHPAD L'Ensolehada ;

Considérant, que le document préfigure les inscriptions de crédits en Dépenses et en Recettes pour les budgets primitifs de l'année 2025 du Budget Principal et de son Budget Annexe.

DISPOSITIF

Après en avoir présenté le rapport et sur la proposition de M. Le Président, le conseil d'administration a débattu des enjeux déroulés au cours de la séance confirmant les nouvelles orientations budgétaires du CCAS de Servian.

Les débats sont retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

